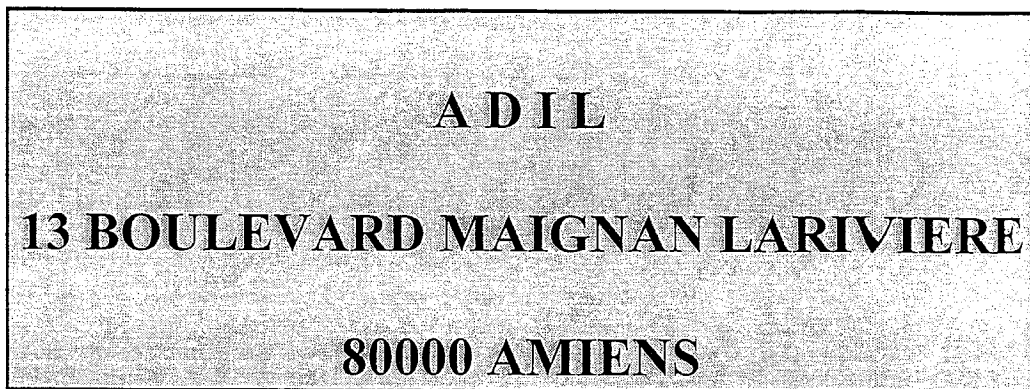


Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

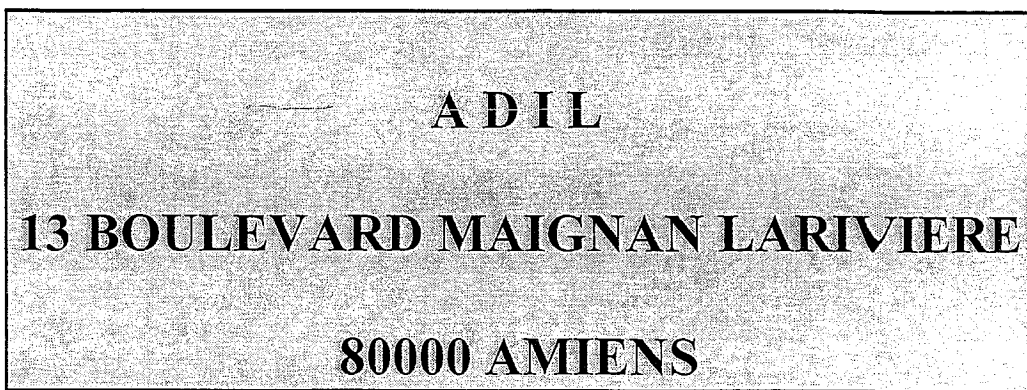
Tél. 03 22 53 11 00 - Fax 03 22 89 57 04 - E-mail : b.faille@secra.fr

Société de Commissariat aux comptes membre de la compagnie d'Amiens - S.A.R.L. au Capital de 80.000€ - SIRET : 423.878.792.00013



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel



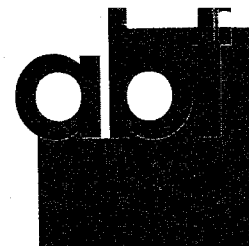
SOMMAIRE

- RAPPORT GENERAL
- RAPPORT SPECIAL

EXERCICE DU 1er JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008

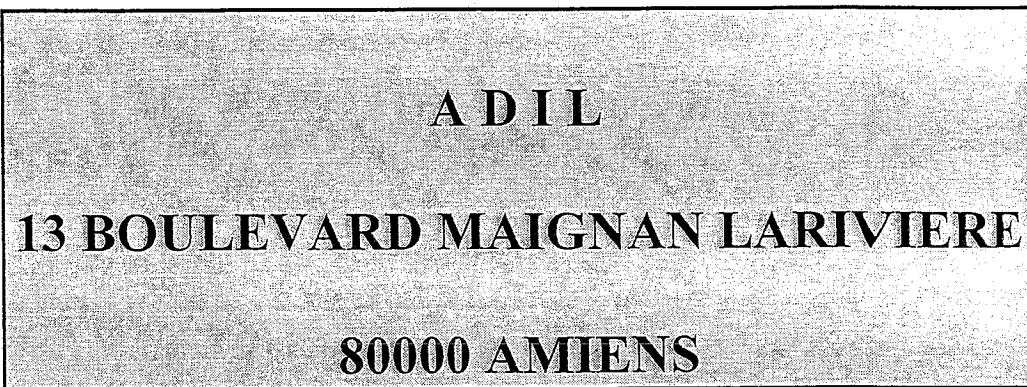
Tél. 03 22 53 11 00 - Fax 03 22 89 57 04 - E-mail : b.faille@secra.fr

Société de Commissariat aux comptes membre de la compagnie d'Amiens - S.A.R.L. au Capital de 80.000€ - SIRET : 423.878.792.00013



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel

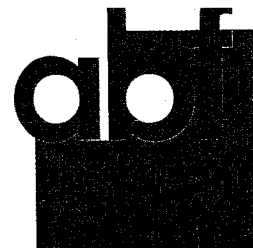


RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1er JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

Tél. 03 22 53 11 00 - Fax 03 22 89 57 04 - E-mail : b.faille@secra.fr

Société de Commissariat aux comptes membre de la compagnie d'Amiens - S.A.R.L. au Capital de 80.000€ - SIRET : 423.878.792.00013



Audit Bruno FAILLE et Associés
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY

Bruno FAILLE
ESC Paris
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel

ADIL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

DU 1^{er} JANVIER 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 2 avril 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Tél. 03 22 53 11 00 - Fax 03 22 89 57 04 - E-mail : b.faille@secra.fr

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que celles ci ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues

les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport ;

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

RIVERY, le 4 avril 2009

Bruno FAILLE
ABF & Associés
Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie
Régionale d'Amiens



BILAN
Exercice 2008

ACTIF	BRUT	Amortissements cumulés	NET N	NET N-1	PASSIF	N	N-1
<u>ACTIF IMMOBILISE :</u>					<u>CAPITAUX PROPRES :</u>		
Immobilisations Incorporelles					Fonds Associatif	285 347,36	285 347,36
Logiciels	8 781,70	8 781,70	0,00	528,00	Report à nouveau	63 170,42	45861,36
<u>Immobilisations Corporelles</u>					Reliquat de l'exercice	42 564,86	17 309,06
Agencements et installations	6 710,67	6 710,67	0,00	0,00	Total I	391 082,64	348 517,78
Matériel de transport	15 427,59	643,00	14 784,59	0,00			
Matériel de bureau et informatique	32 960,49	28 075,80	4 884,69	4 820,99			
Mobilier	22 641,34	20 064,63	2 576,71	3 399,37	<u>DETTES :</u>		
Dépôt et cautionnement	228,67		228,67	228,67	Dettes fournisseurs et cptes rattachés	18 641,63	18 435,19
Total I	86 750,46	61 275,80	22 474,66	8 977,03	Dettes fiscales et sociales	45 778,00	49 807,00
<u>ACTIF CIRCULANT :</u>					Total III	64 419,63	68 242,19
Subventions à recevoir	46 103,00		46 103,00	36 796,00			
Valeurs mobilières de placement	263 351,88		263 351,88	260 998,63			
Disponibilités	121 940,52		121 940,52	109 388,23			
Charges constatées d'avance	1 632,21		1 632,21	600,08			
Total II	433 027,61		433 027,61	407 782,94			
TOTAL GENERAL (I+II)	519 778,07	61 275,80	455 502,27	416 759,97	TOTAL GENERAL (I+II)	455 502,27	416 759,97

COMPTE DE RESULTAT
Exercice 2008

	DEPENSES		RECETTES	
	N	N-1	N	N-1
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	67 582,56	66 117,89	324 057,40	310 118,40
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	8 720,00	8 613,56	0,22	93,91
SALAIRES ET TRAITEMENTS	156 890,16	164 994,32		
CHARGES SOCIALES	56 051,01	60 191,68	1 588,08	2 268,83
CHARGES EXCEPT / OPERATIONS DE GESTION	0,00	26,00	0,00	69,37
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOB INCORP ET CORPO	4 137,66	4 139,00	4 000,00	0,00
RELIQUAT DE L'EXERCICE	42 564,86	17 309,06	6 300,55	8 841,00
TOTAL GENERAL	335 946,25	321 391,51	335 946,25	321 391,51

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/08

ANNEXE

Annexe au bilan clos le 31 décembre 2008 de l'Association ADIL dont le total est de 455 502,27 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total est de 335 946,25 € et dégageant un excédent de 42 564,86 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

SOMMAIRE

Les informations en annexe sont classées en quatre parties :

I - Faits caractéristiques

II - Principales règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Autres informations

Sarl abf
Société de Commissariat aux Comptes
Siret 423 878 792
145, Chemin de halage
80136 RIVERY
Tél. : 03 22 53 11 00

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/08

LISTE DES NOTES DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES

- 1 - Faits caractéristiques
- 2 - Evénements postérieurs

PRINCIPES, REGLES ET METHODES

- 3 - Application des conventions
- 4 - Méthode d'évaluation
- 5 - Changements de méthodes

NOTES SUR LE BILAN

- 6 - Actif immobilisé
- 7 - Provisions
- 8 - Echéances des créances et des dettes
- 9 - Charges et produits constatés d'avance
- 10 - Charges à payer
- 11 - Produits à recevoir

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/08

1 - Faits caractéristiques

Néant

2 - Evénements postérieurs

Néant

3 - Application des conventions

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4 - Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie.

- Créances et dettes : elles sont évaluées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Produits et charges exceptionnels : ils tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Le détail est joint au compte de résultat.

5 - Changements de méthodes :

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/08

6 - Actif immobilisé

	Immo. incorp	Immo. corp	Immo. Fin.
Valeur au début de l'exercice	8 782	72 741	229
Acquisitions, créations, apports reçus		17 636	
Cessions, mises hors service		12 638	
Valeur à la fin de l'exercice	8 782	77 739	229

7 - Provisions :

Provisions pour charges : néant

8 - Echéances des créances et des dettes :

Les échéances sont à court terme.

9 - Charges et produits constatés d'avance :

	Charges	Produits
Exploitation	1 632	0
Total	1 632	0

10 - Charges à payer :

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs	10 373
Dettes fiscales	854
Dettes sociales	21 817
Autres dettes	0
TOTAL	33 044

Sarlabf
Société de Commissariat aux Comptes
Siret 423 878 792
145, Chemin de halage
80136 RIVERY
Tél. : 03 22 53 11 00

Association ADIL

Comptes annuel au 31/12/08

11 - Produits à recevoir :

Avoir à recevoir	
Autres créances	46 103